

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 27 mars 2023

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2022-2023.587

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 27 février dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« Recevoir tout document produit ou obtenu par le MSSS entre 1981 et 2023, y compris tout document textuel, mémoire, allocution, rapport, compte rendu, document statistique, communiqué de presse, document audiovisuel, note de service, lettre, guide, étude ou enquête, concernant :

- Les stérilisations chez les femmes autochtones ou atikamekw (ou attikameks) ou indiennes;
- Le consentement dans le contexte de procédures médicales chez les femmes autochtones ou atikamekw (ou attikameks) ou indiennes ;
- Les accouchements et les violences obstétricales chez les femmes autochtones ou atikamekw (ou attikameks) ou indiennes;
- Les méthodes contraceptives et le contrôle des naissances pour les femmes autochtones ou indiennes ou atikamekw (ou attikameks) ou montagnaises ou innues. » (*sic*)

Vous trouverez ci-joint des documents répondant au libellé de votre demande. Toutefois, certains renseignements contenus dans ces documents ont été caviardés puisqu'il s'agit de renseignements appartenant à un tiers ainsi que des renseignements personnels qui ne peuvent être divulgués sans le consentement des personnes concernées conformément aux articles 23, 24, 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)*. De plus, d'autres informations ont été caviardées puisqu'ils ne sont pas visés par votre demande.

... 2

Par ailleurs, certains des documents recensés répondant au libellé de votre requête ne peuvent vous être communiqués puisqu'ils contiennent, en substance, des avis et des recommandations faits depuis moins de dix ans ainsi que des renseignements personnels qui ne peuvent être divulgués conformément aux articles 14, 37, 53 et 54 de la Loi sur l'accès.

De plus, d'autres documents ou renseignements ne peuvent vous être transmis puisqu'ils relèvent davantage du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, du CISSS de Lanaudière et du ministère du Conseil exécutif. Ainsi, conformément à l'article 48 de la Loi, nous vous référons aux responsables de l'application de cette loi au sein de ces organisations :

CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue
Madame Krystina Sawyer
Accès aux documents
3, 9^e Rue
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2A9
Téléphone : 819 764-5131, poste 45155
08.demandes.acces.information@ssss.gouv.qc.ca

CISSS de Lanaudière
Madame Marie-Claude Boutin
Chef du contentieux et des affaires juridiques
260, rue Lavaltrie Sud
Joliette (Québec) J6E 5X7
Téléphone : 450 756-4555, poste 2539
contentieux.ciessleran@ssss.gouv.qc.ca

Conseil exécutif
Madame Julie Boucher
835, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1A 1B4
Téléphone : 418 643-7355
mce.accesmce@mce.gouv.qc.ca

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi (onglet 2).

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

Original signé par

Annie Larivière